Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260429-D2026_045-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 045

Délibération n° 045-2026 – Tarifs études surveillées 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **0**
Nombre de Conseillers présents : **23**
Quorum : **12**
Date de convocation : 14/04/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Frédérique CALÈS – Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwénaëlle KROL – M. Laurent BUREL – M. Sébastien MERY – Mme Pauline TARDY – Mme Blandine BERKELMANS – M Didier RIAULT – M. Victor LAVOLÉ – M. Renaud de BOISSIEU – Mme Annie GILLAIZEAU – M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Patrice VIVIEN

Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DIT** que le tarif sera majoré de 50% si le service n'est pas réservé, conformément à la délibération en date du 22 mai 2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260429-D2026_045-DE

- **ADOPTE** le tarif par séance d'étude surveillée à (2,05 € 2025) 2.10 € par élève (goûter offert).

Pour extrait conforme, le 29 Avril 2026

Le Maire,



Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 29 Avril 2026
Publié le 29 Avril 2026